Compétences pour les ASH faisant fonction d'aide-soignant

RAISONNEMENT CLINIQUE

Ref : ORGGN03B

Compétences visées

Optimiser des savoirs dans un parcours de VAE, de préparation à la formation d'aide-soignant intervenant auprès de personnes âgées.

Objectifs et contenus

Module 1 : Projet individualisé

Comprendre le projet individualisé dans le respect de la personne

- Le travail auprès des personnes âgées vulnérables.
- L'appropriation de connaissances concernant les maladies neurodégénératives de la personne âgée.
- La place de la famille dans la prise en charge des patients.
- La communication adaptée avec les familles.

Module 2 : Accompagnement au quotidien

Soutenir les personnes dans les actes du quotidien en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie

- Le sens et la pertinence d'un accompagnement au quotidien, support de la relation.
- Les problématiques autour du lever, du coucher, de la nuit, du rythme jour / nuit et des changements de rythme.
- Les problématiques autour de la toilette, le confort, les soins d'esthétique, et l'habillage chez une personne désorientée.
- Les réactions « agressives », le refus des soins.
- La mise en place de la toilette évaluative.
- Les problématiques autour de l'incontinence, de l'élimination.
- Les problématiques autour de l'entretien du cadre de vie, le respect des rythmes et des habitudes de vie, les principales règles d'hygiène hôtelière.

Objectifs complémentaires

Module 3 : Soins fondamentaux

Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé

- Les transmissions des données dans le dossier de soins.
- La spécificité de la prise en charge de la personne hospitalisée dès son entrée, notamment dans le cadre d'une urgence.
- Les difficultés et la souffrance des soignants qui accueillent des personnes âgées.
- Les soins de nursing et de confort.
- L'aide et la surveillance dans les besoins d'élimination.

Module 4 : Stimulation sociale et cognitive

Intégrer la nécessité des activités de stimulation sociale et cognitive auprès de personnes âgées

- La mise en place des activités de stimulation.
- Les interventions auprès des personnes âgées déficitaires.
- La mise en place d'un atelier d'activité.
- L'adaptation de l'activité en fonction du public.

Module 5 : Soins spécifiques

Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

- L'accompagnement et l'aide à la mobilisation de la personne âgée.
- Les troubles psychocomportementaux de la personne âgée démente.
- La gestion des troubles du comportement.
- L'accompagnement des personnes en fin de vie.

Méthodes

- Quiz d'autoévaluation.
- Apports théoriques et conceptuels.
- Analyse réflexive et éthique de la pratique.
- Études de cas.
- Construction d'outils.

Personnes concernées

ASH faisant fonction d'aide-soignant dans le contexte réglementaire en vigueur.

Valeur ajoutée

La formation s'adresse à des ASH faisant fonction d'aide-soignant dans le cadre réglementaire de la préparation à la formation d'aide-soignant. Elle est organisée autour des 5 compétences déclinées en 5 modules qui peuvent être suivis en partie ou sur la totalité des modules.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

À noter

Il est possible d'organiser cette formation en Inter si la demande le justifie.

Les points forts de cette formation sont

Cette formation est une excellente opportunité pour les ASH de développer leurs compétences et d'améliorer la qualité des soins prodigués aux personnes âgées. Pour se faire, la formation se fera par une :

- Approche modulaire : les modules peuvent être suivis en totalité ou en partie, offrant une flexibilité aux participants.
- Combinaison de théorie et de pratique : la formation comprend des apports théoriques, des analyses de pratiques, des études de cas et des mises en situation, garantissant une assimilation complète des compétences.
- Soutien et évaluation continue : la formation inclut un suivi et une évaluation des acquis pour mesurer l'impact sur les pratiques individuelles et collectives.
- Prise en compte de la réalité professionnelle : la formation est conçue en tenant compte du cadre réglementaire et des besoins réels des ASH faisant fonction d'aide-soignant.
- Renforcement des compétences : les participants acquièrent des compétences essentielles pour exercer en tant qu'aide-soignant auprès de personnes âgées.
- Adaptabilité : la possibilité d'organiser la formation en Inter si la demande le justifie, permettant une adaptation aux besoins des participants.
- Focus sur le respect et la dignité des patients : une importance particulière est accordée à la compréhension et au respect des projets individualisés, ainsi qu'à la communication avec les familles.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Article 4 du décret du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés d’accéder aux études d’aide-soignant.
- Arrêté du 18 avril 2013 pris en application de l’article 8 du décret 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d’organisation générale des concours réservés pour l’accès au corps des aides-soignants de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Décret 2016-644 du 19 mai 2016 instituant différentes échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 19 mai 2016 relatif à l’échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Référentiel de compétences aide-soignant.

Mise à jour le : **25/02/2025**